

de Bourgogne, seigneur de Montaigu, affranchit en MCCXXIV le pays groupé auprès du féodal château et accorda des privilèges aux nombreuses familles qui l'habitaient, car à cette époque, certainement, Chagny était déjà plus qu'un gros village. Quatre ans avant cet affranchissement, Durand, évêque de Chalon-sur-Saône, avait fondé dans ce pays un prieuré de l'ordre de Saint-Ruf. Même après la suppression de l'Ordre et depuis l'année MDXXVI où la cure de Chagny dominée par le prieuré, fut rendue à des prêtres laïques, le bénéfice prioral n'en subsista pas moins. La maison priorale est celle contiguë à l'église de Saint-Martin, au midi ; on en a fait depuis quelque temps le presbytère de Chagny. Avant 1789, le prieur était de nomination royale, et, dans l'année 1769, le titulaire porta la croix de Saint-Lazare, par concession du dauphin, alors grand-maître de l'Ordre.

L'accroissement successif de la population de Chagny ne se ralentit que devant les pestes, les guerres et les fléaux du moyen-âge : ce bourg ne prit une importance considérable que dans le siècle dernier ; et, depuis le dix-neuvième, il a si rapidement progressé qu'on ne pouvait plus légitimement lui refuser le titre de ville qu'il mérite, moins par son passé que par son présent. Si les destinées politiques de cette population, ne sont marquées par aucun évènement majeur, depuis l'affranchissement, un fait historique assez saillant vient s'y mêler dès l'année MCCCLXV. Ce fut dans ces belles plaines situées entre Chagny et Chalon, et dont les restes de la commanderie de Belle-Croix signalent les premiers plans, que les *Écorcheurs* ou *Tard-venus* qui ravagèrent alternativement plusieurs provinces de France, sous le règne de Charles V, se rassemblèrent au nombre effrayant de trente mille hommes. Chagny était leur quartier général. Le pape Urbain V, qui résidait à Avignon, ne se lassait point de lancer sur eux les foudres de l'excommunication ; mais, tout dévots